

**Réf. DI – AM – APE – 2019-2020 – Formulaire de demande de prise en charge**

Madame,  
Monsieur,  
Chers parents ou responsable légal,

En raison de la situation sanitaire en Belgique, le Conseil national de sécurité, qui détermine les mesures visant à contenir la propagation du COVID-19, s'est réuni ce vendredi 27 mars et s'est prononcé sur la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 19 avril, ce qui intègre désormais la période des vacances de printemps.

Dans le strict respect des décisions et des recommandations des pouvoirs publics et en conformité avec les circulaires ministérielles ainsi que celles émanant de notre pouvoir organisateur, les établissements scolaires sont invités à organiser des garderies, pendant cette période, pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle dans des secteurs vitaux et services essentiels. Il faut y ajouter les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'Aide à la jeunesse et pour les enfants de parents n'ayant pas d'autre choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile et à risque.

Pour bénéficier de ce service, vous êtes tenu de demander sa prise en charge et de justifier sa présence.

Afin de rencontrer la décision des autorités publiques, nous souhaitons que cette présence soit réellement exceptionnelle puisque le but des mesures prises adoptées par ces dernières est de limiter au maximum les mouvements de la population et les contacts entre les individus.

Il est donc impératif que nous organisions pratiquement les semaines à venir en fonction des personnels disponibles (**sur base volontaire dans le cas présent**) afin que votre enfant soit bien encadré et que des activités (*qui ne feront pas l'objet d'une certification*) dignes d'intérêt – *dans le développement personnel de ce dernier* – lui soient proposées.

Pour toutes ces raisons, si vous sollicitez une prise en charge, je vous invite à compléter le talon ci-dessous et à le faire parvenir à l'établissement pour le **MARDI 31 MARS 2020 au plus tard**.

Prenez soin de vous et des vôtres !

Le Préfet des études,



Abed MELLOULI

## Formulaire de demande de prise en charge

**À transmettre à l'école de préférence par voie électronique ou fax.  
Si impossible, avertir l'établissement par téléphone au 02/770 06 20  
(choisir dans le menu "Proviseur" ou "Secrétariat de direction")  
le 31 mars 2020 avant midi au plus tard !**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
responsable légal de \_\_\_\_\_, classe  
\_\_\_\_\_ justifie sa présence à l'établissement pour les raisons suivantes :

- J'appartiens ainsi que mon conjoint à un domaine professionnel tel que prévu dans la circulaire et repris dans le courrier ci-devant.
- Mon(mes) enfant(s) relève(nt) de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'Aide à la jeunesse.
- Je suis dans l'impossibilité de confier mon enfant à une autre personne qu'une personne à risque.

### Je demande une prise en charge les :

- lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi pour la semaine 1 (allant du 6 au 10 avril 2020)
- lundi  mardi  mercredi  jeudi  vendredi pour la semaine 2 (allant du 13 au 17 avril 2020)

Je m'engage à signaler à l'établissement par téléphone, mail, courrier... tout changement par rapport à ma demande ci-dessus.

Date

Signature